

délicate qu'elle pouvait l'être pour le commencement du XV^e siècle, époque à laquelle cet ouvrage avait été exécuté. La belle sacristie a été construite au milieu du dernier siècle, par Caristia, célèbre architecte italien qui se fixa en France, et dont une branche de la famille existe à Dijon, dans l'état du barreau.

Ambronay était chef-lieu d'un mandement qui députait aux assemblées générales de la province du Bugey, et prenait rang dans ses assemblées après les villes de Belley et de Seyssel. Il était, de toute ancienneté, administré par un Conseil municipal, organisé sur le même régime que celui de la province, c'est-à-dire par deux syndics et quatre conseillers, qui se renouvelaient chaque année, et étaient nommés par l'abbé, sur une liste double que lui présentaient les habitants dans une assemblée générale. C'était aussi l'abbé qui entendait annuellement les comptes, droits dans lesquels il avait été maintenu contre les intendants, par arrêt du conseil. On voit aussi, par les anciens comptes, que ces administrateurs étaient autrefois revêtus dans leurs fonctions et dans les cérémonies publiques, de la toge municipale, comme cela se pratiquait dans les villes seulement.

Dans la première division du département, Ambronay avait été choisi pour chef-lieu d'un canton qui comprenait St-Jean-le-Vieux, Douvres et l'Abergement, aujourd'hui il fait partie de celui d'Ambérieux.

J. B. ROUYER.